

# LE KIT ASSO DE L'ÉLU.E

## ÉTAPE 4

(COVID-19) Soutenir  
les associations locales.

# CE QU'ON Y TROUVE



Comme tout le pays, le secteur associatif a subi les conséquences de l'épidémie de Coronavirus. Pourtant, les associations françaises ont fait preuve d'organisation, de détermination et d'inventivité afin de maintenir une activité forcément affectée par la situation sanitaire.

Derrière l'exemple des grandes associations de solidarité qui sont restées en première ligne, afin de venir en aide aux plus démunis, c'est tout le secteur associatif qui est resté mobilisé à son échelle. Pendant le confinement, beaucoup d'associations ont pris une position de relais des recommandations sanitaires, proposé des activités aménagées pour le confinement ou simplement maintenu un lien avec leurs bénévoles et adhérents. Malgré cela, le secteur associatif reste toutefois lourdement impacté par la crise.

Du fait de l'arrêt de l'activité et du manque de visibilité quant à une reprise totale de l'activité d'une grande partie des associations (seule une minorité d'entre elles se voient reprendre ses actions avant l'été, la plupart ne prévoient pas de reprise avant la rentrée de septembre), les pertes financières s'accroissent. Outre l'activité au ralenti (plus la moitié des associations fonctionnent à moins de 20% de leur activité), la crise a déjà des conséquences sérieuses pour les associations employeuses et celles organisant des événements annulés et se retrouvant privées de leur principale source de revenus.

Face à l'ampleur de la crise, de nombreux dispositifs nationaux et régionaux ont vu le jour, mais ils sont le plus souvent très segmentés ou bien pensés en premier lieu pour soulager des entreprises. De nombreuses associations restent donc en marge de ces aides et doivent affronter seules les conséquences de la crise.

Pourtant, plusieurs moyens sont à disposition des municipalités afin d'atténuer au mieux les effets de la crise sur les associations de son territoire. Voici les principaux mécanismes à la portée de la municipalité pour soutenir son secteur associatif local.

## DES PISTES ET DES PROPOSITIONS CONCRÈTES POUR ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE



Pour retrouver toutes les informations liées aux effets de la crise sur les associations et les conclusions des enquêtes menées par Le Mouvement associatif à ce sujet

<https://lemouvementassociatif.org/covid-19-associations-faire-face-a-la-crise>



## LE MAINTIEN DES SUBVENTIONS

Un des moyens les plus efficaces et simples à mettre en œuvre pour soutenir le secteur associatif local est de maintenir les subventions prévues pour les mois à venir, malgré l'annulation des événements financés ou l'arrêt de l'activité de l'association. Cette possibilité a été validée par le dernier projet de loi de finances rectificatives du 25 avril dernier.<sup>1</sup>

Une circulaire parue le 6 mai a d'ores et déjà aménagé les règles en matière de comptes

rendus financiers et accéléré les demandes de traitement et versement des subventions. Le délai de 6 mois relatif aux règles sur l'établissement, l'arrêté, l'audit et la publication des comptes a été prorogé de 3 mois. Le versement n'aura pas à attendre la production du compte-rendu financier.

Ce document invite également les collectivités à prendre des mesures de gestion pour permettre d'aménager les subventions prévues pour une action ou un

projet annulé, afin de réorienter les crédits vers une nouvelle échéance ou de transformer la subvention en subvention de fonctionnement. De même, les demandes de subvention en cours doivent être traitées au plus vite.

Au-delà de ces recommandations issues de la circulaire, il y a un besoin de sécuriser les subventions grâce à un pacte local donnant des garanties aux associations sur les versements prévus.

**Un nombre conséquent de métropoles et de villes ont déjà pris la décision de maintenir les subventions prévues pour les mois à venir.**

### → À RENNES,

les subventions sont maintenues et le versement des subventions les plus importantes est mensualisé.

### → À MONTPELLIER,

le maintien des subventions est accompagné de la création d'un contact dédié, afin de centraliser les besoins des associations. Le versement a été accéléré.

### → À DIJON,

le conseil municipal a décidé du maintien d'une cinquantaine de subventions aux associations pour un montant total de presque 450 000 euros.

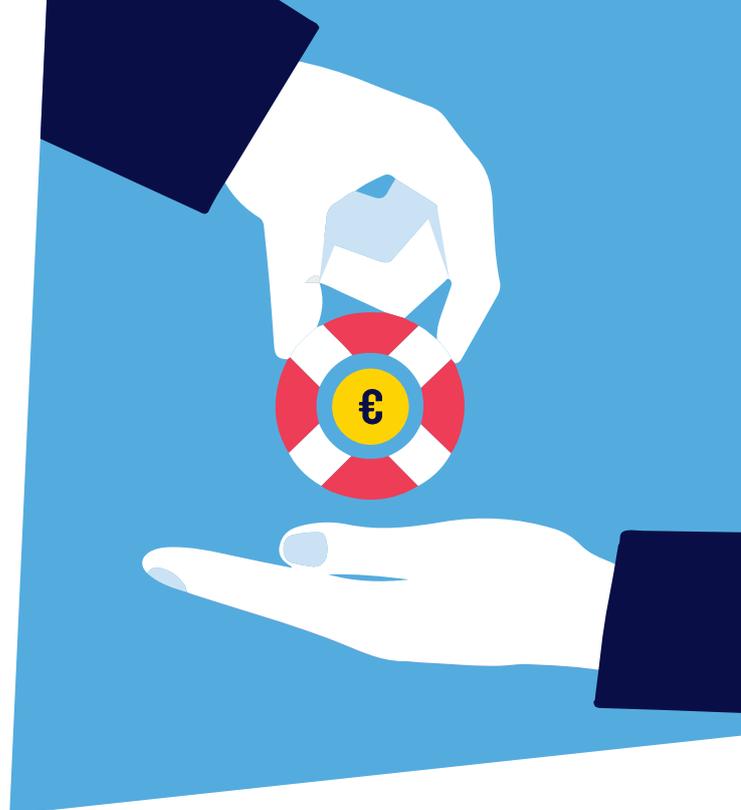
### → À ARLES,

commune de 50 000 habitants des Bouches-du-Rhône, l'ensemble des subventions sont maintenues, même lorsque les actions motivants ces subventions ne sont pas possibles.

<sup>1</sup> Article 24 de la LOI n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020

# MISE EN PLACE D'AIDES FINANCIÈRES COMPLÉMENTAIRES

Certaines collectivités n'ont pas attendu pour soutenir leurs associations. Par la mise en place d'**aides financières d'urgence** ou par l'**annulation des loyers dans les locaux communaux** loués par des associations, des municipalités ont fait preuve de **solidarité** afin de soulager le cout de la crise supporté par leurs associations.



1 000 € →

À **LYON**, la métropole a mis sur pied un plan de soutien comparable au fonds de solidarité national, avec un versement de 1 000 euros par mois aux petites entreprises et associations durement impactées par la crise. Basé sur les mêmes critères que le fonds national, cette aide est débloquée automatiquement sans qu'il n'y ai besoin de faire de démarches supplémentaires.

50 000 € →

À **SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ**, commune vendéenne dont l'agglomération regroupe 27 000 habitants, le conseil municipal a décidé fin mai de la mise en place d'un fonds exceptionnel de 50 000 euros dédié aux associations fragilisées par la crise.

1 000 000 € →

À **LILLE**, la création d'un fonds d'un million d'euros pour les associations s'est accompagnée de la gratuité des loyers des locaux municipaux ainsi que du maintien des subventions prévues pour les prochains mois. La ville a donc créé un large plan de soutien à son secteur associatif.

40 000 € →

À **LISIEUX EN NORMANDIE**, un fonds de 40 000 euros accompagne le maintien des subventions et l'annonce d'un accompagnement administratif, juridique et sanitaire afin d'anticiper au mieux la reprise d'activité.

# MISE EN PLACE D'AIDES NON FINANCIÈRES

Outre ces mesures de soutien financier, la municipalité peut aussi être un soutien précieux aux associations de son territoire en développant d'autres types d'aides ne mobilisant pas de fonds publics.

La valorisation de soutiens financiers autres que les pouvoirs publics est aussi possible. L'incitation du mécénat des TPE et PME envers les associations du territoire, dans une logique de solidarité

et de renforcement des liens entre les acteurs économiques de proximité et afin de préserver le tissu économique et social local.

D'autres moyens sont à disposition des municipalités afin de soutenir leurs associations : la mise à disposition de locaux, la distribution de matériel sanitaire (gants, gel, masques...). Ces soutiens, très concrets, permettent d'aider

les associations à retrouver une activité en toute sécurité.

Enfin, rester à l'écoute des besoins et de l'évolution de la situation des associations locales est aussi un moyen simple de maintenir une relation de confiance et de s'assurer de la survie d'acteurs locaux. C'est en temps de crise qu'une relation de confiance se révèle.

À **AIX-EN-PROVENCE** par exemple, la municipalité s'est alliée aux associations caritatives pour lancer une grande collecte de denrées alimentaires pour répondre à la forte hausse de la demande à la Banque alimentaire locale. Dans cette initiative, le rôle de la Ville a été d'aider à la coordination et surtout la mise à disposition de locaux pour réaliser la distribution de l'aide alimentaire en toute sécurité.